


# Faire aboutir les projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE)

## Organiser et accompagner la planification des usages de l'eau



FAIRE ABOUTIR LES PROJETS  
DE TERRITOIRES POUR LA  
GESTION DE L'EAU (PTGE),  
ORGANISER ET ACCOMPAGNER  
LA PLANIFICATION DES  
USAGES

**Claude GITTON**

Membre permanent de l'Inspection générale de  
l'environnement et du développement durable (IGEDDD),  
section "milieux, ressources et risques"

# Sommaire

1. L'IGEDD
2. Ce qu'est un PTGE
3. Objectifs de la mission et méthode de travail
4. Constats de la mission
5. Recommandations de la mission

# L'Inspection générale de l'environnement et du développement durable



# L'Inspection générale de l'environnement et du développement durable

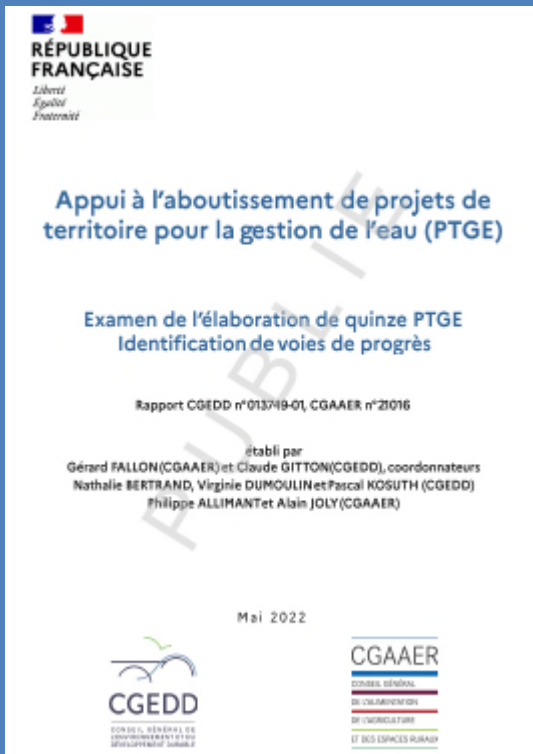
<https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/presentation-de-l-igedd-a433.html>



Une inspection indépendante auprès du MTECT

Ses activités se concrétisent notamment par la production de rapports et d'avis

# Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)



# Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

En quête du retour à l'équilibre pour les situation en déséquilibre quantitatif structurel

Janv.  
1992

## Loi sur l'eau de 1992

- Gestion équilibrée de la ressource en eau
- Autorisation, déclaration, nomenclature IOTA, comptage de l'eau prélevée
- Zones de répartition des eaux (ZRE)
- Dispositions transitoires de limitation des usages de l'eau
- SAGE

Déc.  
2006

## LEMA de 2006

- Priorités entre usages de l'eau
- SAGE : PAGD et règlement
- Gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (OUGC)
- Transposition de la DCE
- Réforme des « volumes prélevables »

# Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

En quête du retour à l'équilibre pour les situation en déséquilibre quantitatif structurel

Déc.  
2006

Mai.  
2019

**Instruction du  
7 mai 2019**

relative au projet  
de territoire  
pour la gestion  
de l'eau (PTGE)

Décrets, arrêtés

Circulaires (2008, 2010, 2012, 2015)

Rapports (député Martin, préfet Bisch)



# Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

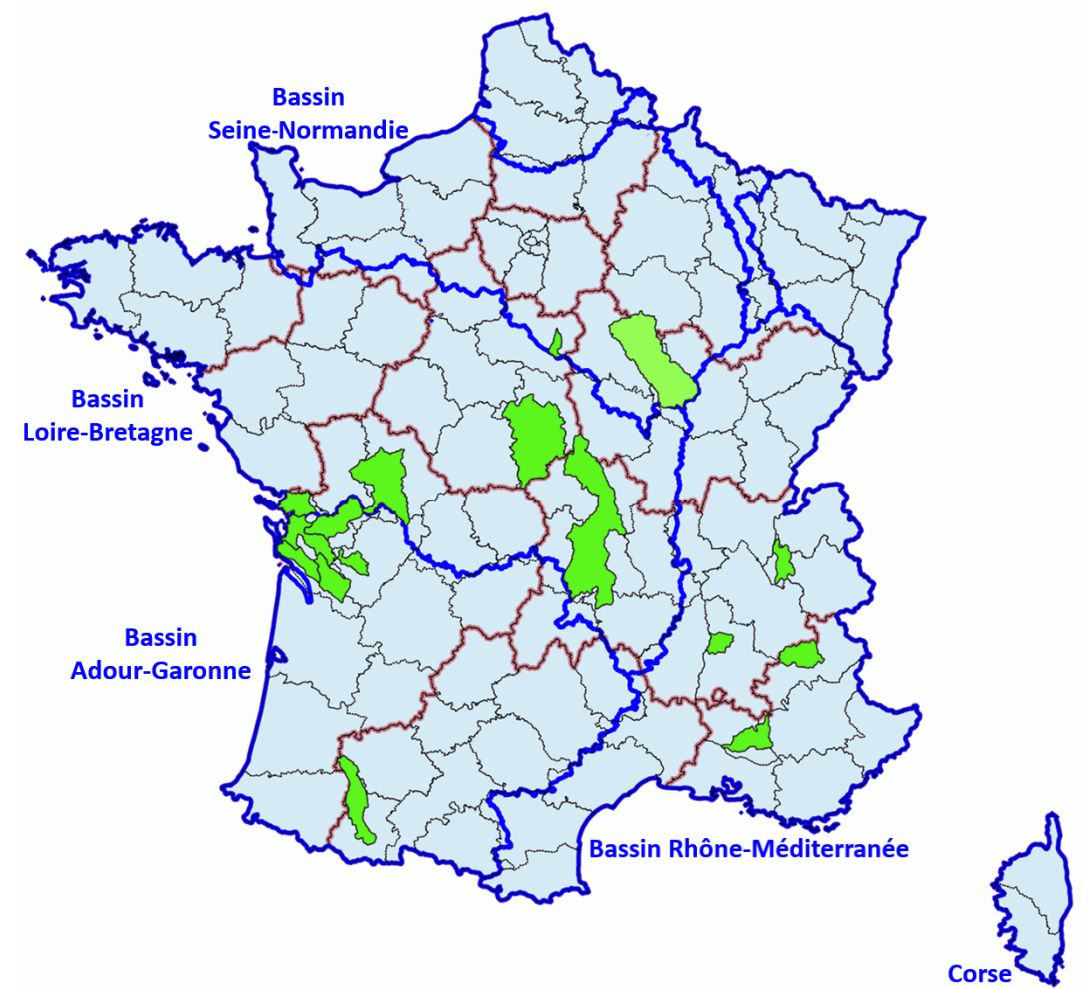
## Instruction du 7 mai 2019

« Un PTGE est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. »

# Objectifs de la mission et méthode de travail

# Objectifs de la mission et méthode de travail

- Examen de 15 PTGE
  - Échanges avec le terrain en sollicitant toutes les parties prenantes
- ➔ Appui propre à chaque territoire
- ➔ Rapport remis en mai 2022



<https://igedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Affaires-0012303>

# Les constats de la mission

# Nos constats

- Il existe des PTGE qui aboutissent
- Les conditions de mise en place du PTGE sont essentielles
- Les difficultés rencontrées trouvent très souvent leur origine dans un déficit de méthode, de dialogue et d'écoute mutuelle
- Le PTGE ne peut se construire sur de « l'à peu près » : il est nécessaire de mobiliser et partager des connaissances éprouvées
- Des confusions sont fréquentes : mauvaise appréhension de la notion de « volume prélevable » ; confusion entre PTGE et programme de stockage d'eau pour l'agriculture...
- Ambiguïtés, non-dits, manque de transparence sont des écueils fréquents de la démarche

# Les recommandations de la mission



# Nos recommandations

PTGE = un outil ancré dans le droit souple

*VS*

PTGE = un nouvel objet réglementaire

**→ CONSERVER ET CONFORTER LE PTGE**

# Nos recommandations

## ASSEOIR LE PTGE SUR DES BASES SOLIDES

Renforcer la transparence, la confiance entre toutes les parties prenantes

Trois axes de progrès :

1. Méthode de travail
2. Outils et appui aux acteurs des territoires
3. Avec d'éventuels nouveaux dispositifs réglementaires



MÉTHODE



OUTILS & APPUI



RÉGLEMENT.

# Feuille de route du PTGE

MÉTHODE

*[Ministères]*

- Prescrire, dès l'amorce de la démarche, l'établissement d'une feuille de route du PTGE
- Examiner une procédure de labellisation des PTGE (à l'image des PAPI)

# Impliquer l'État en phase d'émergence

MÉTHODE

*[Préfets référents]*

- S'assurer avec le porteur de la démarche que les conditions essentielles au démarrage se mettent en place : équilibre de la gouvernance, périmètre géographique considéré, mobilisation de l'animation territoriale, premiers éléments méthodologiques envisagés pour impliquer les différentes familles d'acteurs dans un objectif d'approche globale de la gestion de l'eau sur le territoire.
- Introduire un jalon supplémentaire avec la validation de la feuille de route par le préfet référent

# Adopter une démarche systémique

MÉTHODE

*[Ministères]*

- Renforcer la prise en compte par les acteurs des territoires des enjeux de l'approche systémique de la gestion locale de l'eau. L'état des lieux, le diagnostic puis le programme d'actions doivent considérer les différentes ressources naturelles (eau, mais aussi sols et éléments paysagers) et leurs interrelations, ne pas dissocier leurs dimensions quantitative et qualitative et prendre en compte les différents usages et leurs déterminants.

# Renforcer l'appui de niveau national

OUTILS & APPUI

*[Ministères]*

- Renforcer l'appui national apporté aux acteurs des territoires :
  - i. Actualiser, développer et diffuser les méthodologies de connaissance de la ressource en eau et d'évaluation des impacts des prélèvements, notamment en période de hautes eaux ;
  - ii. Expertiser la mise en place d'un centre de ressource national dédié aux PTGE et celle d'un groupe national d'appui pérenne mobilisant un vivier d'experts sur un large spectre de compétences.



# S'assurer de la qualité de l'analyse économique

MÉTHODE

OUTILS & APPUI

*[Ministères]*

- Renforcer la maîtrise, par les acteurs des PTGE, de l'approche coût-bénéfice et en faire un véritable outil de dialogue et de co-construction du projet territorial et de son programme d'actions :
  - i. vulgariser le guide méthodologique développé pour les PTGE à composante agricole et former les structures d'animation à l'analyse coût-bénéfice ;
  - ii. systématiser l'identification de plusieurs scénarios possibles de gestion territoriale de l'eau dont un scénario « sans projet »,
  - iii. puis procéder à l'évaluation coût-bénéfice de chacun d'eux pour argumenter le choix du scénario retenu

# Se préoccuper de la solidité du plan de financement

MÉTHODE

*[Ministères]*

- i. Prescrire l'engagement suffisamment tôt d'une réflexion pour retenir des actions dont le financement est réaliste,
- ii. Expertiser les possibilités de mettre en place des prêts à très long terme pour le financement des infrastructures lourdes.

*[Préfets référents]*

- iii. Contribuer au choix d'actions réalistes ; mobiliser et si nécessaire renforcer la capacité d'ingénierie financière des territoires engagés dans un PTGE ; associer les financeurs dès le début de la démarche ; s'assurer de la solidité de l'assise financière des maîtrises d'ouvrage collectives.

# Vers de nouveaux outils réglementaires ?

## *CORPUS RÉGLEMENTAIRE ACTUEL*

- Autorisation et déclaration loi sur l'eau
- ZRE
- Autorisations uniques de prélèvement accordée aux OUGC
- DCE et échéance 2027 pour atteindre le bon état
- SDAGE et SAGE

# Vers de nouveaux outils réglementaires ?

## RÈGLEMENT DU SAGE

- Article L212-5-1 du code de l'environnement

Art. 77 de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)

*l.– Le SAGE comporte également un règlement qui peut :*

*1° Définir des priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage ; (...)*

- Article R212-47 du code de l'environnement

Décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux SAGE

*Le règlement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux peut :*

*1° Prévoir, à partir du volume disponible des masses d'eau superficielle ou souterraine situées dans une unité hydrographique ou hydrogéologique cohérente, la répartition en pourcentage de ce volume entre les différentes catégories d'utilisateurs.*

# Vers de nouveaux outils réglementaires ?

RÉGLEMENT.

*[Ministères]*

- Expertiser la mise en place de nouveaux outils réglementaires pour :
  - i. Faciliter le partage d'informations sur les usages de l'eau,
  - ii. Favoriser la mobilisation des plans d'eau inutilisés,
  - iii. Encadrer les modalités de mise à jour de la répartition entre agriculteurs de l'eau pour ouvrir l'accès à l'irrigation à de nouveaux agriculteurs.

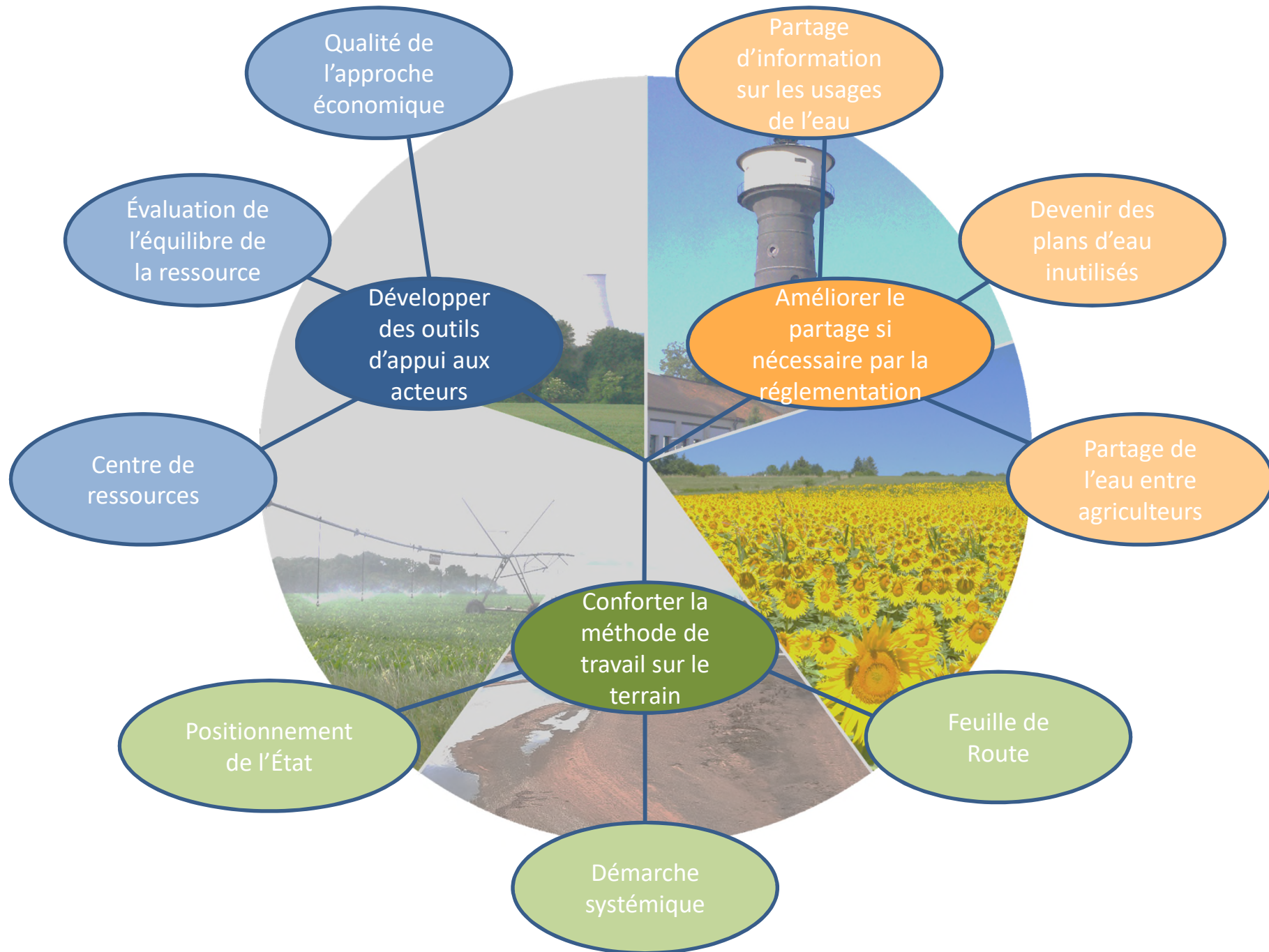
# Conclusion

Il est possible d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.



C'est exigeant





Merci de votre attention